

**Conseil d'administration
Séance du 8 septembre 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 71/2025	QUESTIONS FORMATION Capacités d'accueil en 2 ^{ème} année d'études de santé : rentrée 2027
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 et L719-7 du code de l'éducation

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 5 septembre 2025

Le Conseil d'administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve les capacités d'accueil en 2^{ème} année d'études de santé, rentrée 2027.

Document annexé.

A Saint Etienne le 9 septembre 2025
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 30

CONTRE : 0

ABST : 0

**Capacités d'accueil prévisionnelles en deuxième année
des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie,
Pharmacie et Masso-Kinésithérapie.**

Année universitaire 2027/2028

Médecine (1)	Pharmacie (2)	Odontologie (2)	Maïeutique (2)	Masso- kinésithérapie (3)	Total
233	57	17	12	72	385

- (1) Formation à l'Université Jean Monnet (UJM), à Saint-Etienne dont 6 places réservées aux étudiants du cycle préparatoire et diplômant en Ingénierie de la Santé.
- (2) Formation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), à Lyon ou à Bourg en Bresse, pour une partie des places en Maïeutique. Les nombres et les répartitions des places en Pharmacie, Odontologie et Maïeutique font l'objet d'une convention annuelle entre l'UJM et l'UCBL.
- (3) Formation à l'IFMK Saint-Michel à Saint-Etienne. Le nombre et la répartition des places en Masso-kinésithérapie font l'objet d'une convention pluriannuelle entre l'UJM et l'IFMK pour une période allant jusqu'à l'année universitaire 2026-2027 incluse.